

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

8

Séance du 25-09-2023

Date de la convocation

20-09-2023

Date d'affichage

20-09-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire ;

M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

M. Marc CHAZELLE ; M. Alain GAYET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE (donne procuration à M. Jérôme BANSARD) ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne procuration à M. Alain GAYET) ;

Absents : Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

5. Location d'un local commercial appartenant à la Commune sous la Halle situé place Michel Vermughen

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L.2211-1 ;

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune" ;

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration des propriétés de la commune et de passation des baux ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2020, décidant d'agréer Monsieur Franck Marie en qualité de nouveau locataire du local sis 38-40 place Michel-Vermughen ;

Vu le courrier par lequel M. Franck Marie informe la Commune de sa décision de quitter ce local et de céder son droit au bail à M. Thomas Lesourd et Mme Camille Tardieu ;

Considérant l'activité que M. Thomas Lesourd et Mme Camille Tardieu se proposent d'exercer dans ces locaux viendra compléter celle de la boutique qu'ils ont ouvert cette année, la Lutinerie, notamment en y organisant des expositions ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'agréer M. Thomas Lesourd et Mme Camille Tardieu en qualité de nouveaux locataires du local sis 38-40 place Michel-Vermughen ;

Décide d'agréer l'activité que M. Thomas Lesourd et Mme Camille Tardieu se proposent d'exercer dans ces locaux ;

Décide de renoncer au bénéfice de la solidarité prévue à l'encontre du locataire actuel (Monsieur Franck Marie) ;

Déclare que le locataire actuel est à jour du paiement de ses loyers ;

Dispense le notaire chargé de recevoir l'acte de cession du droit au bail d'avoir à appeler le représentant de la Commune à l'effet de participer à l'acte de cession ;

Dispense le notaire chargé de recevoir l'acte de cession du droit au bail d'avoir à signifier par voie d'huissier la cession à intervenir ;

Décide de fixer le loyer à 150 € / mois ;

Autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire correspondante ;

Dit que cette délibération sera transmise à M. Le Trésorier du Centre des Finances publiques de Mondeville ;

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2023